

FLASH INFO

SAINT-CHEF

JUIN 2023

FINANCES COMMUNALES



Compte
Administratif
2022



Recettes Fonctionnement

À retrouver en page 2



Résultat global
exercice 2022



À retrouver en page 6



Budget 2023



À retrouver en page 8

Le budget communal se compose de deux sections, fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité.

L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et autofinancer en partie les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations, des subventions ou des emprunts.

Sont ici présentés les résultats de l'exercice 2022 (compte administratif) ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.



Flash Info est imprimé sur papier recyclé issu des forêts gérées durablement avec des encres à base végétale par l'imprimerie Fouquet-Simonet - Bourgoin-Jallieu

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

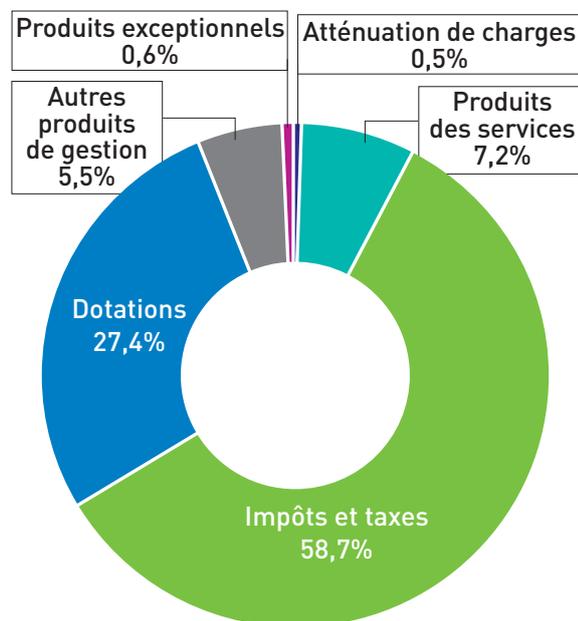
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité,
- Les dotations,
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 3 308 548 €, elles étaient de 3 038 431 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Impôts / taxes	1 780 560 €	1 787 812 €	1 943 506 €	8,71 %
Dotations, subventions ou participations	807 833 €	856 995 €	907 380 €	5,88 %
Recettes d'exploitation	288 238 €	343 374 €	420 683 €	22,51 %
Autres recettes	207 465 €	50 247 €	36 977 €	-26,41 %
Total recettes de fonctionnement	3 084 101 €	3 038 431 €	3 308 548 €	8,89 %

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX !

Les taux d'imposition de la commune n'ont pas évolué depuis 2011. Malgré un contexte difficile lié à l'inflation et à l'augmentation des coûts de l'énergie, ce sera encore le cas en 2023.

À noter toutefois que l'Etat a décidé d'augmenter de 7,1 % les valeurs locatives qui servent de base au calcul des impôts fonciers, ce qui se traduira par une hausse importante de ces derniers en 2023. Cette hausse ne sera donc pas imputable à la commune.

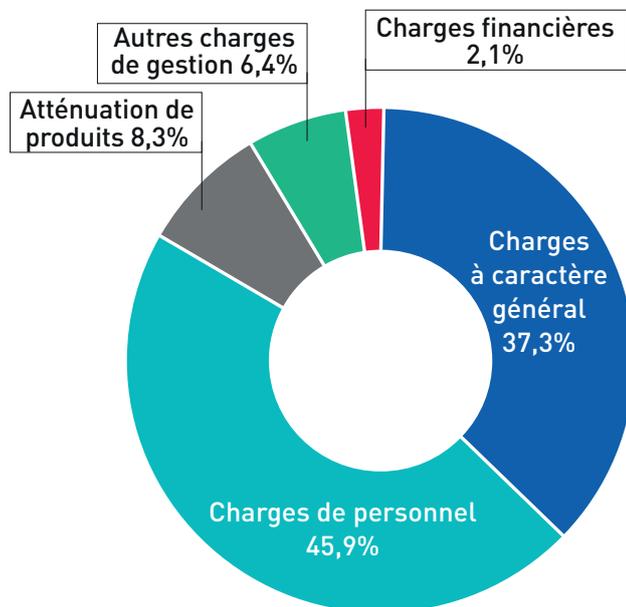
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité dont principalement :

- Les dépenses de personnel,
- Les charges à caractère général,
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 2 504 587 €, elles étaient de 2 328 439 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Charges de gestion	888 392 €	996 223 €	1 093 157 €	9,73 %
Charges de personnel	968 031 €	1 063 382 €	1 148 401 €	8,00 %
Atténuation de produits	208 981 €	208 981 €	208 981 €	0,00 %
Charges financières	65 801 €	59 689 €	53 560 €	-10,27 %
Autres dépenses	605 €	161 €	486 €	301,86 %
Total dépenses de fonctionnement	2 131 814 €	2 328 439 €	2 504 587 €	7,57 %

ET SI ON COMPARAIT SAINT-CHEF AUX COMMUNES DE MÊME TAILLE ?

La commune de Saint-Chef appartient à la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants. Il est intéressant de comparer les ratios de dépenses et de recettes par habitant avec ces communes qui sont souvent confrontées aux mêmes enjeux.

Unité des Nombres : €/hab	Saint-Chef	Moyenne des communes de 3 500 à 5 000 habitants
Recettes impôts	327	457
Dotations de l'Etat	164	149
Endettement (encours de la dette)	455	717
Dépenses d'équipement	478	320
Charges de personnel	281	458
Autres achats et charges externes	217	245
Capacité d'autofinancement nette du remboursement des emprunts	155	121

2. Section d'investissement

À l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

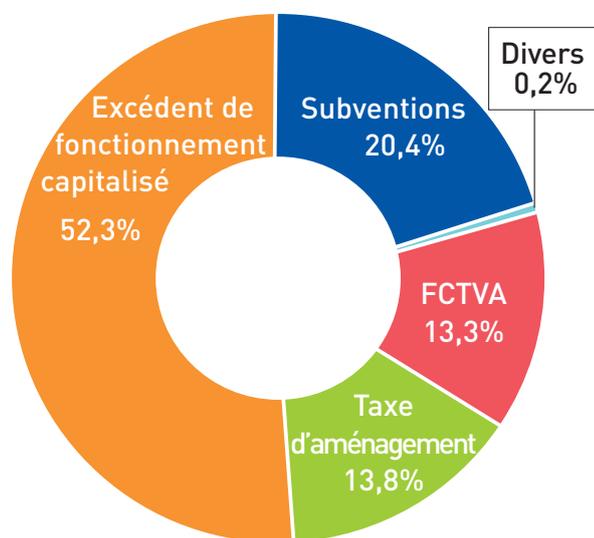
2.1 Les recettes d'investissement

Elles portent principalement sur :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA (reversement par l'Etat d'une partie de la TVA sur les investissements) et la taxe d'aménagement,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement),
- Les emprunts,

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 1 702 747 €. Elles étaient de 683 203 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Subvention d'investissement	305 224 €	314 769 €	347 370 €	+ 10,36 %
Divers	3 123 €	2 980 €	3 298 €	+ 10,67 %
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, Taxe d'aménagement et Excédent de fonctionnement capitalisé)	1 011 304 €	365 430 €	1 352 078 €	+ 370,00 %
Autres recettes d'investissement	282 867 €	0 €	0 €	0,00 %
Total recettes d'investissement	1 602 520 €	683 203 €	1 702 747 €	+ 249,23 %

UN RYTHME D'INVESTISSEMENT ÉLEVÉ

La commune de Saint-Chef a investi près de 5,2 M€ sur les 3 dernières années, soit 30% de plus que les communes de sa strate démographique. Ce niveau élevé d'investissement est rendu possible non seulement par le dynamisme des recettes communales, mais également par une maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel inférieures de 38 % à la moyenne de la strate).

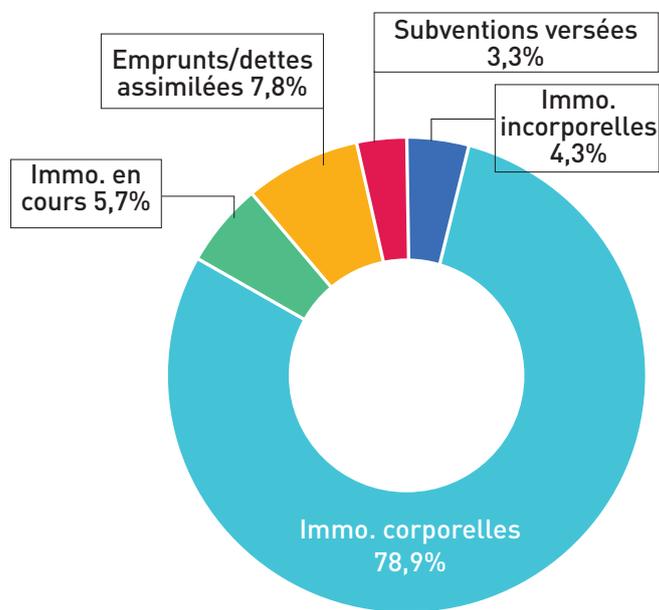
Les montants inscrits sur ce Flash Info sont arrondis à l'euro, de ce fait les totaux peuvent varier de quelques unités.

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles,
- Les immobilisations en cours,
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à un montant total de 1 925 634 €. Elles étaient de 1 859 106 € en 2021.



Année	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Immobilisations incorporelles	43 344 €	90 418 €	81 883 €	- 9,44 %
Immobilisations corporelles	562 695 €	1 560 076 €	1 519 542 €	- 2,60 %
Immobilisations en cours	1 028 421 €	9 509 €	109 618 €	1 152,78 %
Emprunts et dettes assimilées	150 928 €	156 501 €	150 305 €	- 3,96 %
Autres dépenses d'investissement	79 486 €	42 600 €	64 285 €	+ 50,90 %
Total dépenses d'investissement	1 864 877 €	1 859 106 €	1 925 634 €	3,58 %

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 (certaines réalisations sont financées sur plusieurs exercices)



- Rénovation éclairage public : 52 109 €
- Aménagement cheminements piétonniers (Arcisse/Trieux/Route des Vignes/les Môles) : 44 605 €
- Travaux rénovation et accessibilité Maison des associations : 36 364 €
- Travaux cimetières : 32 836 €
- GFU (réseau fibre interne et vidéoprotection) : 25 871 €
- Achat guirlandes illuminations : 21 384 €



- Études/travaux rénovation ancien « Café de la Mairie » : 136 141 €
- Travaux gestion eaux pluviales : 22 788 €



- Travaux pôle médical : 37 728 €
- Matériel téléconsultations médicales : 29 880 €



- Travaux de rénovation de l'école du Bourg : 590 986 €



- Acquisitions foncières : 79 158 €
- Études rénovation extension salle polyvalente : 25 228 €



- Matériel informatique (dont changement serveur mairie) : 27 981 €



- Création gazon synthétique stade de football : 67 156 €



- Travaux aménagements sécuritaires bas rue de l'Abbatiale : 103 678 €
- Travaux aménagements sécuritaires carrefour chemin du Rivier / rue de la Chapelle : 96 248 €
- Travaux aménagements sécuritaires carrefour Arcisse RD 19 : 86 662 €
- Travaux aménagements sécuritaires Route des Vignes : 40 088 €

3. Résultats de l'exercice 2022

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	2 746 707,76 €	4 553 793,89 €	1 807 086,13 €
Section d'investissement	2 444 152,10 €	1 980 886,48 €	- 463 265,62 €
Total	5 190 859,86 €	6 534 680,37 €	1 343 820,51 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

L'ÉPARGNE BRUTE correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice,
- L'autofinancement d'une partie des investissements.

L'ÉPARGNE NETTE OU CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) auquel a été retiré le montant du capital des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Épargne brute (€)	772 372 €	702 691 €	793 961 €	12,99%
Taux d'épargne brute %	26,6 %	23,18 %	24,07 %	3,84 %
Épargne nette (€)	621 444 €	546 190 €	643 656 €	17,84%
Capacité de désendettement	2,39 ans	2,41 ans	1,94 an	-19,50 %

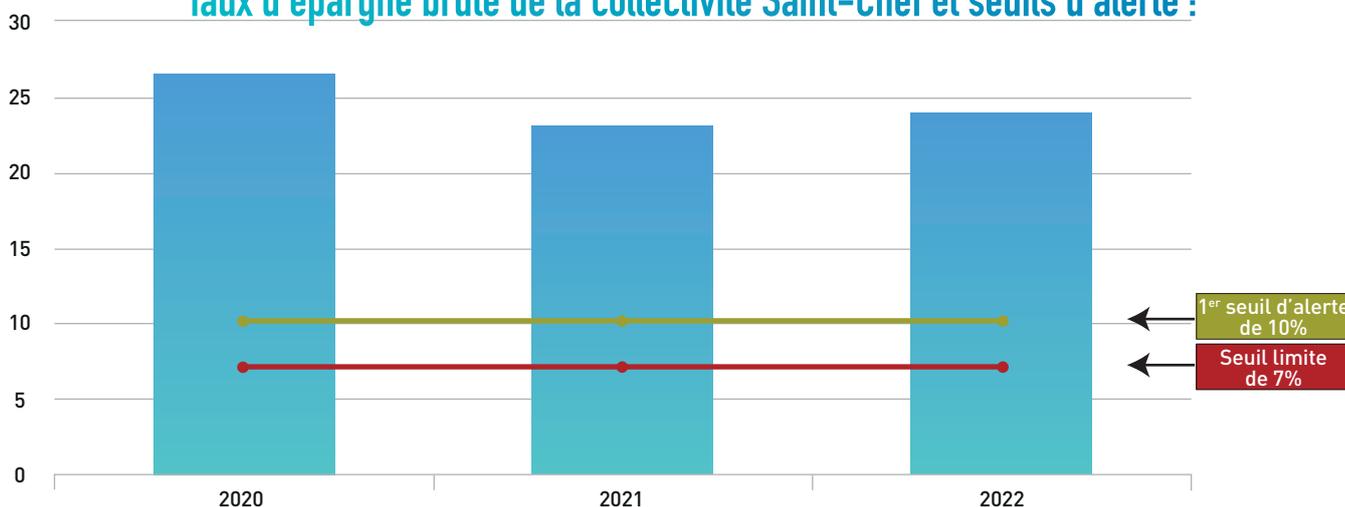
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer en partie les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10%, correspond à un premier avertissement. La collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2020 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité Saint-Chef et seuils d'alerte :



Structure et évolution de la dette

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette d'élevait à 1 540 087,03 €, répartis comme suit (l'ensemble des emprunts sont à taux fixe) :

Désignation des emprunts	Date d'obtention	Capital restant dû au 31/12/2022	Date de fin
Groupe scolaire	2007	394 630,70 €	2028
Groupe scolaire Louis Seigner – tranche 2	2008	338 062,56 €	2028
Financement des investissements	2013	128 717,06 €	2028
Salle de spectacle	2019	678 676,71 €	2044

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation.

**À SAINT-CHEF, DEPUIS 3 ANS,
LE TAUX DE DÉSENETTEMENT RESTE STABLE : 2 ANS**

La capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2021 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2021).

BUDGET 2023

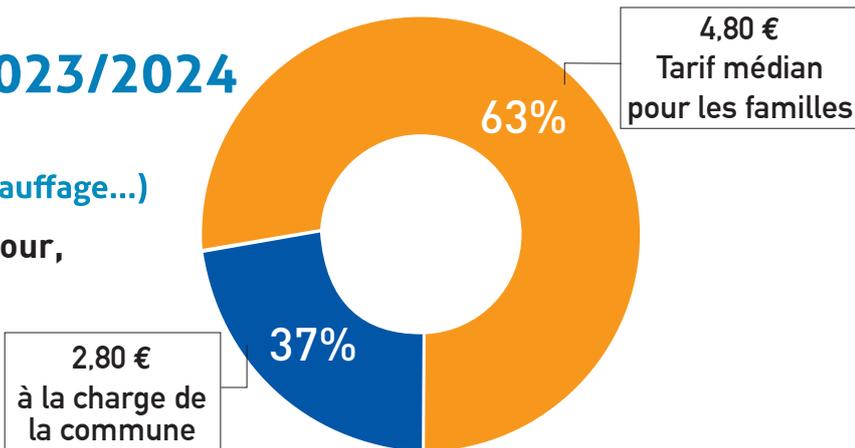
PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION

La situation financière de la commune reste maîtrisée malgré la hausse annoncée des prix de l'énergie et des charges salariales.
Le budget a été voté en mars sans augmentation des taux d'imposition comme annoncé dans le bulletin municipal de janvier 2023.

Repas scolaire année 2023/2024

Prix de revient : 7,60 €
(incluant traiteur, encadrement, chauffage...)

Avec 260 repas servis par jour,
participation annuelle
de la commune :
100 000 €



PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVUES EN 2023

(certaines réalisations sont financées sur plusieurs exercices)



- Réaménagement des aires de jeux aux Guillereaux : 115 000 €
- Toilettes publiques : 50 000 €
- Subvention façades : 46 000 €
- Remplacement du micro tracteur : 82 000 €



- Réhabilitation de la salle polyvalente : 950 000 €
- Ex café de la Mairie : 856 000 €
- Extension des services techniques : 282 000 €
- Restauration de l'Abbatiale (principalement les études) : 98 000 €



- Acquisitions foncières : 96 000 €



- Bâtiments publics et scolaires : 200 000 €



- Remboursement du capital de la dette : 158 000 €



- Voies et réseaux : 756 000 €
(fin aménagement sécuritaire du bas de la rue de l'Abbatiale : 162 000 €
électrification rurale : 191 000 € - traversée d'Arcisse : 141 000 €
vidéo-protection : 107 000 € - éclairage public : 99 000 €)

TOTAL DU DÉTAIL : 3 689 000 € soit 75% du total des dépenses